



Vente d'un bien et succession

Par **macbruce**, le **06/08/2014** à **17:27**

Bonjour nous sommes trois enfants, mes parents sont propriétaires d'une maison.
Mon père étant décédé ma mère peut elle garder l'argent de la vente de cette maison si elle veut devenir locataire et non propriétaire par la suite?
Cordialement

Par **janus2fr**, le **06/08/2014** à **17:40**

Bonjour,
Vous ne donnez pas toutes les informations.
A la mort de votre père, il y a eu une succession. La maison n'est donc pas la propriété exclusive de votre mère. Je suppose qu'elle est plein propriétaire de la moitié et qu'elle a reçu en héritage l'usufruit de l'autre moitié. Les enfants sont donc nus propriétaires de cette seconde moitié.
La vente de la maison ne peut donc se faire qu'avec l'accord de tous les propriétaires. Le produit de la vente sera alors réparti en fonction des parts de propriété de chacun.
Votre mère peut donc faire ensuite ce qu'elle veut de sa part...